

tenue sous la présidence de Monsieur BROSSIER, assisté(e)
de Madame CHARPY et Madame POULIQUEN, Conseillères
En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public
Madame DAN, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2407310 RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 14 juin 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + FIR 1 000 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître DIALLO Aly (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

02) DOSSIER N° 2407311 RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 23 février 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 1 500 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

03) DOSSIER N° 2407312 RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 14 juin 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 1 500 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2407313	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 20 juin 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + FIR 1 800 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître LAURENS Maëva (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2407314	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 23 mai 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 1 500 euros - AJ Totale.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2407315	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 9 juillet 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 1 200 euros - AJ.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître DIOUM Sidy (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2407316	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 07 juin 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 2 000 euros AJ.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2407317	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du JJ MM AAAA, non datée, notifiée le 27 février 2024 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + 1 500 euros AJ.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Y	Maître CAPDEFOSSE Julie
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2407318	RAPPORTEUR: Monsieur Jean Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 4 mars 2024, portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté et fixant le pays de destination + injonction + FIR 1 800 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal